

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 98

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« vingt-quatre heures »

les mots :

« cinq jours ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Il s'agit d'instaurer un délai de réflexion raisonnable pour avoir recours à l'euthanasie. Étant donné la gravité du sujet, cela semble le minimum.